

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2024
Procès-verbal

L'an deux mille vingt quatre, le seize janvier, à 19 Heures 00, à Montreuil sur Ille (salle des fêtes - rue du Clos Gérard), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	Mme GELY-PERNOT Aurore	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle		Mme OBLIN Anita
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		Mme SENTUC Véronique
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	M. GUERIN Patrice		M. DUMILIEU Christian
	Mme BERNABE Valérie		Mme HAMON Carole
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	Mme DELABARRE Sylviane
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	M. FERRAND Marc-Olivier	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	Mme EON-MARCHIX Ginette		Mme BLAISE Laurence

Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain
<u>La Mezière</u>	Mme KECHID Marine donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
<u>Melesse</u>	M. LOREE Michel donne pouvoir à M. JAOUEN Claude
	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à M. DUMAS Patrice
	Mme MESTRIES Gaëlle donne pouvoir à M. HENRY Lionel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon donne pouvoir à Mme EON-MARCHIX Ginette
<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick donne pouvoir à M. MOREL Gérard
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal

Secrétaire de séance : Madame EON-MARCHIX Ginette

Monsieur le Président accueille les membres du conseil communautaire pour ce premier conseil communautaire de l'année 2024.

C'est l'occasion pour lui de présenter à tout le monde ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année 2024, aux équipes municipales, aux proches et aux projets communaux.

Avant d'aller plus loin et de procéder à l'appel des conseillers communautaires, **Monsieur le Président** accueille **Monsieur Marc-Olivier FERRAND** en tant que conseiller communautaire. Certains l'ont déjà rencontré lors du dernier conseil communautaire à Andouillé-Neuville. Il siègera à partir de ce jour en tant que conseiller communautaire en remplacement de **Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD**. Il est élu de Melesse.

Monsieur Frédéric KERVERN est aux côtés de Monsieur le Président, ainsi que **Monsieur Jean RONSIN** et une partie de ses équipes.

Lors du conseil communautaire d'Andouillé Neuville, Monsieur le Président leur avait indiqué que **Monsieur Frédéric KERVERN** regrettait de ne pas avoir pu venir au conseil communautaire du mois de décembre. Un peu par procuration, il avait souhaité de belles journées à venir, mais il a pu se libérer. Il le remercie d'avoir fait le déplacement pour venir les saluer. Il va laisser **Monsieur Frédéric KERVERN** ré-expliquer les raisons de sa présence. Monsieur le Président le remercie d'avoir pris ce temps pour les saluer en ce début d'année.

Monsieur Frédéric KERVERN remercie **Monsieur le Président** : il souhaite une bonne année et ses meilleurs vœux à tout le monde, et surtout la santé. Son grand âge lui permet de le souhaiter. Il ne va pas prendre beaucoup de temps : il a souhaité intervenir car il s'agit officiellement de son départ en retraite au 1^{er} juin, il a des congés, et avec le décompte des congés, il ne sera plus présent à partir de ce jour. Il s'agit de sa tournée d'adieu : il ne poussera pas de chansonnette sinon ils vont finir tard. Il tenait à venir voir les conseillers communautaires pour les remercier de toutes les années passées ensemble. Il connaît un certain nombre de conseillers car ils ont pu conduire des dossiers cahin-caha avec du succès ou avec moins de succès...

En ce qui concerne le service qu'il a dirigé pendant ces dernières années, ils ont vraiment fait leur maximum pour les aider et pour essayer de faire aboutir les projets. Ce sont des choses qui leur tenaient à cœur et qui lui tiennent à cœur particulièrement parce qu'il a fait toute sa carrière auprès des élus, en conseil, en appui et dans différentes fonctions.

Avant tout il considère que les services sont au service des conseillers communautaires. Il voulait aussi en profiter pour leur rendre hommage car on parle souvent des grands politiques départementaux, régionaux, etc, mais en fait ce sont eux la cheville ouvrière. Il l'a vu au quotidien, il l'a vu tous les jours ils sont au charbon. Il leur accorde tout son respect par rapport à cela. Il tenait à leur dire car on ne le dit pas assez : les élus des petites communes sont des apostolats. Il trouve cela fantastique et normal que l'on fasse tout pour qu'ils puissent réussir dans leur mission. Il ne s'agit pas de flagornerie : il le dit sincèrement parce qu'il le pense et parce qu'il l'a constaté.

Une page se tourne aujourd'hui. Il les reverra peut-être mais sous d'autres relations, sous d'autres formes et il les remercie encore de tout ce temps partagé et souhaite bonne chance au Val d'Ille-Aubigné. Il ne doute pas qu'ils réussiront à faire valoir leurs projets auprès du département entre autres, il remercie.

[Applaudissements]

Monsieur le Président et les conseillers communautaires le remercie pour le travail réalisé à leurs côtés depuis déjà quelques années, pour le travail fait à leurs côtés, auprès des équipes, des conseils apportés, du temps consacré pour l'ensemble des dossiers sur lesquels il a travaillé pour les aider à trouver les meilleures formules d'apports de soutien. En complément de cette nouvelle année, il lui présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle vie qui démarre. Il le remercie à nouveau.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers : les conditions de quorum sont remplies.

Il sollicite un volontaire pour assurer les fonctions de secrétariat de séance.

Secrétaire de séance : Madame Ginette EON-MARCHIX

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2023 à l'unanimité.

Monsieur le Président accueille le Président de l'Unité de gestion Ouest du syndicat mixte Eaux et Vilaine : **Monsieur Jean RONSIN** qui est présent avec une partie de ses équipes. Ils ont souhaité qu'ils viennent leur présenter le rapport d'activité de l'unité de gestion ouest à qui ils ont confié la délégation sur l'ensemble de la qualité de l'eau. Il laisse **Monsieur Jean RONSIN** effectuer sa présentation.

N° DEL_2024_001

Objet Eau-Assainissement
GEMAPI - Eaux et Vilaine - Présentation des résultats d'activité 2022 et 2023

Présentation du syndicat mixte Eaux et Vilaine sur le rapport d'activités 2022 et un focus sur les actions réalisées en 2022 et 2023 sur le territoire.

Le point est présenté par **Monsieur Jean RONSIN** qui souhaite tous ses meilleurs vœux à tout le monde.

Il est élu de Bédée et sur la communauté de communes de Montfort-sur-Meu. À ce titre, il est délégué EPTB Eaux et Vilaine : C'est ainsi que cela a commencé avec le transfert des compétences PI inondations, et ensuite la GEMA comme la quasi-totalité des communes environnantes.

L'objectif est de présenter le rapport d'activité 2022. Les communautés de communes avaient transféré leurs compétences PI sous métropole et GEMA à l'EPTB qui est basé à la Roche-Bernard. L'EPTB fait de l'eau potable avec son usine de Férel qui prend son eau dans la Vilaine et qui arrose le sud de l'Ille et Vilaine ainsi que les territoires du 44 et du 56. De ce fait, c'est l'EPTB qui a été ciblé pour prendre toute la compétence GEMAPI : c'est pour cela que cela a été transféré vers là, et comme le territoire est loin il a été décidé lors de la construction de cette nouvelle organisation pour être plus proche du territoire, de créer 3 unités : l'unité Est se trouve à Châteaugiron, l'unité Ouest à laquelle adhèrent la communauté de communes est à Pacé, et l'unité de gestion avale dont le siège est à Redon. Ce sont les 3 unités qui ont été créées et elle se trouve sous l'entité EPTB Eaux et Vilaine. Ce sont donc des annexes ou des succursales : ils ne gèrent pas la partie RH, ni les fiches de paye, ils gèrent uniquement du technique, les aspects techniques, l'organisation. En 2023, un contrat a été élaboré et signé avec l'agence de l'eau et le département, la région, le SMG et l'EPTB : c'est cette feuille de route qui s'applique pour les 3 années à venir. C'est ce qui va être présenté. L'unité de gestion est un grand territoire : 1785 km², 13 EPCI, 118 communes, 334 000 habitants et 2 départements puisqu'une partie concerne le 22. Il y a 37 masses d'eau, 2500 km de cours d'eau, 2200 exploitations agricoles dans le territoire de l'UGVO – Unité de Gestion de Vilaine Ouest - et 64% du territoire est en surface agricole utile. L'objectif de cette unité puisque les masses d'eau sont en mauvais état écologique : ils partent de 3% de masse d'eau en bon état et l'objectif est d'atteindre 27% en 2027. Le chiffre n'est pas donné tous les ans : c'est le SDAGE – Carole et Julien vont préciser cela un peu - c'est l'agence de l'eau qui détermine au travers du SDAGE le bon état écologique des masses d'eau.

Le territoire de Val d'Ille Aubigné est représenté par 4 élus : **Monsieur Daniel HOUITTE, Madame Sophie LE DREAN QUENECH'DU, Madame Anne-Laure DUVAL** et **Monsieur David DUGUEPEROUX**. Au niveau de l'organisation de Pacé se trouve un bureau qui est composé de toutes les communautés de communes et un comité territorial qui se réunit 2 à 3 fois par an pour valider les actions et la vie de l'unité. Dans leur fonctionnement, pour être efficace, il a été décidé de mettre en place un bureau restreint : il s'agit du président, lui-même et **Monsieur Daniel HOUITTE, Monsieur LE BIHAN** – Maire de Mordelles – et **Monsieur Jacques LARRAY** – élu de Bourg-des-Comptes. Le territoire est grand : il va jusqu'à Guipry-Messac, il comprend le pays de Brocéliande et une partie de Rennes Métropole. Il fonctionne ainsi : ils se rencontrent tous les mois ou mois et demi, et tout le monde peut venir mais tout le monde est souvent pris. Il n'y a que 4 délégués sur Rennes Métropole et ils sont sur les 2 unités de l'est et de l'ouest. Ce fonctionnement a été validé lors d'un comité territorial. Une annexe financière avait été décidée lors de la création de l'unité : le budget est de 1,3M€ par an avec une contribution de la Communauté de Communes de 137 000€. L'unité a démarré le 1er janvier 2022 : c'est la fusion de l'Ille, l'Illet et Flûme avec le Syndicat du Meu. Sur les autres territoires, notamment Vallons de Haute Bretagne Communauté, essentiellement Guichen, il n'y avait pas d'actions. Ce sont ces 2 syndicats qui ont fait la fusion des personnels et des territoires et qui s'appelle aujourd'hui unité de gestion Vilaine ouest. L'annexe financière sera travaillée cette année et discutée en 2025. Le territoire va réaliser un chiffre d'actions : s'ils sont en dessous, il y aura un retour vers les EPCI, mais il s'agit des actions concernant l'ensemble du territoire. C'est l'ensemble du territoire qui sera mesuré, et en fonction des volumes de travaux, il y aura un retour ou non des contributions. Il s'agit d'une mutualisation.

Monsieur Jean RONSIN laisse la parole à **Madame Carole FOUVILLE** et **Monsieur Julien LARCHER** pour détailler le rapport d'activité 2022, sauf si les élus souhaitent poser des questions avant. Il espère avoir été clair.

Madame Carole FOUVILLE intervient pour préciser que les éléments qui ont été présentés par **Monsieur Jean RONSIN** ont un support de présentation qui leur sera transmis avec aussi une carte qui représente les anciens syndicats dans l'unité de gestion Vilaine Ouest. Pour rappeler les problématiques du territoire, elle n'entrera pas dans les détails, il y a des contextes

défavorables avec de nombreuses dépressions sur les milieux et les paramètres de dégradation sont multiples. Ces éléments seront transmis. Il s'agit de faire un rappel de l'unité de gestion avec les objectifs écologiques du SDAGE avec 27% des masses d'eaux en bon état en 2027. Pour zoomer sur la communauté de communes, il faut rappeler qu'il y a 10 masses d'eaux : un tableau est communiqué avec la proportion des masses d'eaux : il est intéressant de voir quelles sont les communes concernées et sur quelle masse d'eau les communes se situent pour ceux qui ne le savent pas. Pour chaque commune a découpage a été réalisé, car tout le monde ne connaît pas obligatoirement les petites masses d'eaux. Chacun sait s'il dépend de l'Illet ou pas, Mais par exemple la commune de Guipel est concernée par plusieurs masses d'eaux.

Madame Carole FOUVILLE a indiqué ces éléments.

La stratégie d'intervention d'Eaux et Vilaine, suivant les enjeux et les orientations ultra territoriales qui ont été donnés, est de préserver la ressource en eau autant en quantité qu'en qualité, préserver et restaurer les milieux aquatiques, mobiliser les acteurs de l'ensemble du territoire pour démultiplier les actions et utiliser de manière efficiente l'argent public engagé. Cela ne pourra se réaliser qu'à la condition de l'arrêt de toute nouvelle dégradation : c'est un point important qu'ils ont tenu à marquer dans le contrat avec des orientations stratégiques.

Il faut continuer à adapter le territoire aux effets du changement climatique, et notamment au niveau de l'hydrologie des cours d'eau, alerter sur la nécessité de conciliation entre attractivité du territoire et urbanisation, développement économique et activité agricole, et les enjeux de l'eau. Il s'agit de travailler en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques.

Madame Carole FOUVILLE présente une carte des zones prioritaires : les zones sont petites. Il s'agit de l'unité de gestion : ils ont priorisé leurs zones d'intervention parce qu'ils ne peuvent aller partout. Elle a zoomé la même carte sur la Communauté de communes pour présenter ce sujet, avec les limites des communes et la carte de priorité des interventions. Ils mettront le paquet sur les zones bleu foncé, ils iront sur le volet agricole aussi sur les zones bleu clair. Sur les zones jaunes d'autres pressions sont à lever. Sur ce qui est hachuré il y a un besoin d'approfondir les connaissances pendant les 3 années de leur contrat territorial. Cela n'empêche pas d'aller sur les zones blanches, mais ce n'est pas leur priorité, même s'ils ont des budgets pour y aller.

Madame Carole FOUVILLE a mis des exemples d'actions : ils vont les voir concrètement dans le rapport d'activité 2022-2023. Elle présente rapidement le rapport d'activité 2022 : Julien expliquera via des travaux 2023 plus concrètement.

En 2022, 13 projets de restauration des milieux aquatiques ont été réalisés, ce qui représentait 6 km de cours d'eau, 26 300 m² de plans d'eau supprimés et 111 000 m² de surface de zones humides restaurée pour un montant total de 1 252 400€. Il y a également des travaux sur le bocage, mais sur la CCVIA, c'est la Communauté de Communes qui a la maîtrise d'ouvrage du bocage. S'ils résonnent sur l'ensemble de l'unité de gestion, sauf CCVIA et VHBC, au total et tous maîtres d'ouvrage confondus, ils atteignent presque 35 kilomètres de haies plantées dont 16 sous la maîtrise d'ouvrage d'Eaux et Vilaine, les autres étants CCVIA, VHBC et CEBR. De nombreuses actions collectives et individuelles agricoles : ils travaillent avec 16 maîtrises d'ouvrages associées pour démultiplier les actions agricoles. En 2022, ils avaient réalisé 65 diagnostics, 34 suivis post diagnostics, et 54 suivis de désherbage mécanique sur l'ensemble de l'unité de gestion. Ils avaient construit un projet agronomique, environnemental et climatique : un PAEC déposé à l'échelle de l'unité pour pouvoir mener des diagnostics MAE. Ils vont le voir en 2023.

Dans le rapport d'activité de 2022, il y a aussi des articles de presse, des flyers, des lettres agricoles, des panneaux pédagogiques, des visites de chantier destinées aux élus, des modules d'information destinés aux élus qu'elle avait présenté avec Bretagne Romantique également. Ils ont participé au comice agricole de la Chapelle-Thouarault. Ils interviennent également dans des journées événementielles d'EPCI et ils sensibilisent aussi des scolaires : il y avait 8 classes avec des contrats historiques, c'est-à-dire sur la CCVIA le contrat Ille-Illet-Flume. Les actions qui ont été menées en 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes : il y a eu des travaux à Gahard, ils présenteront plutôt 2023 - pour un montant de 25 485€TTC. À Saint-Gondran : 2 étangs ont été effacés sur le ruisseau des Villandes pour un montant de 68 000€TTC. Les travaux ont débuté en 2022 et se sont poursuivis en 2023. Julien présentera ce point tout à l'heure. A Saint-Médard-sur-Ille : 3 plans d'eaux de Darancel sur le ruisseau de la Landrais ont été supprimés pour 317 000€. Sur les actions agricoles, les maîtres d'ouvrage associés organisent des actions collectives : 4 ont eu lieu sur le territoire et quelques diagnostics individuels, des suivis et des suivis de désherbage mécanique.

Il y a également eu des actions transversales : en tant qu'animatrice, elle échange et elle partage les connaissances avec le référent GEMAPI de la Communauté de Communes, Madame Sandrine EYNARD, et aussi avec Monsieur Fabien COQUEREAU. Elle a proposé des modules d'informations conjointement avec la Bretagne Romantique. Il y a eu des sessions de découverte de la GEMA où elle a expliqué la construction de l'unité de gestion et les sessions « Je maîtrise la GEMA » qui étaient ouvertes sur l'ensemble du territoire avec différentes thématiques. Ils ont également proposé les formations du Conseil régional sur la démarche « Entretien au naturel », et ouvertes aux agents communaux.

L'année 2023 entre vraiment dans le contrat territorial ; c'est la première année du contrat territorial 2023-2025. En 2022 ils ont construit le contrat, et ils ont poursuivi les actions avec les anciens contrats du Meu, de l'Ille, Illet et Flume. En quelques chiffres : les données ont été arrêtées au 14 novembre 2023. 16 projets de restauration des milieux sont programmés pour un

linéaire de plus de 8 km de cours d'eau restauré, ainsi que l'effacement de plans d'eau également : 4 effacements de plan d'eau et 3 réductions. Sur la Communauté de Communes, on compte le projet de Guipel et Saint-Gondran. Julien va les présenter. Ils n'ont pas le métré au niveau des zones humides : cela n'est pas encore tout à fait finalisé. Il y a la réduction du plan d'eau de Saint-Gondran, un étang effacé et un étang déconnecté. Ils travaillent avec un drone : ils peuvent faire des photos au moment de la vidange de l'étang par exemple. Sur les volets agricoles : un gros dossier a été fait sur les diagnostics MAEC pour les agriculteurs qui pouvaient déposer leurs dossiers. Sur la totalité de l'UGVO, 211 agriculteurs ont réalisé au moins un diagnostic MAE, 157 ont vu un diagnostic système réalisé et 145 en biodiversité. Pour zoomer sur la Communauté de Communes, 42 agriculteurs ont réalisé au moins un diagnostic MAE, 26 diagnostics systèmes et 43 diagnostics biodiversité. Un agriculteur peut avoir un diagnostic sur deux thématiques. Quelques agriculteurs se sont engagés dans la démarche de démonstration du désherbage mécanique : 5 hectares sont pris en charge par l'UGVO et un suivi technique est réalisé ensuite. Cela fait au global une surface desherbée de 22 hectares et 17 ont été pris en charge car seuls 5 hectares sont pris en charge par agriculteur.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, les actions qui ont été menées sur l'ensemble du territoire et prioritairement sur les zones bleu foncé – zones prioritaires – 16 projets ont été menées sur l'UGVO. Elle laisse Julien revenir sur la commune de St Gondran, mais revient sur la photo de l'effacement de l'étang de St Gondran.

Monsieur Julien LARCHER indique que l'idée était de présenter un cas concret de restauration car cela peut paraître souvent abstrait. La qualité de l'eau est l'affaire de tous : qu'il s'agisse de l'agricole, du bocage, des collectivités : c'est tous ensemble qu'ils pourront arriver au sésame des 27% en 2027. Il tient à ces engagements avec les différents élus qu'il a pu rencontrés et qu'il connaît autour de la table.

A Saint Gondran, il existait plusieurs problématiques : une destruction d'une zone humide car des étangs ont été faits sur ces zones, une problématique au niveau de la continuité écologique – la continuité sédimentaire et piscicole – il faut qu'il y ait une libre circulation du poisson, mais aussi des sédiments pour que le cours d'eau soit à l'équilibre. Et il y avait également une problématique sur les débits en soutien d'étiage et, inversement, avec les événements pluvieux qui sont survenus, un écrêtage des crues. Ils devaient intervenir au départ sur l'étang privé à l'amont et ils devaient faire un effacement car le cours d'eau avait été barré pour constituer un étang. L'étang était très dégradé, envasé et présentait différentes problématiques. Ils ont négocié avec le propriétaire pour l'effacer et refaire le cours d'eau tel qu'il était à son origine pour restaurer les interactions entre le cours d'eau et les zones humides. Lorsqu'il a voulu présenter cela en conseil municipal, et grâce à la motivation des élus de St Gondran, il a englobé l'étang qui se trouve à l'aval et qui présentait les mêmes problématiques : ils sont partis d'un projet singulier avec un seul bénéficiaire, et il grossit ce projet en essayant d'avoir plusieurs entrées : bocage et cours d'eau. Le projet s'est déroulé en 3 phases : la première phase a constitué à passer sous la route pour le remettre dans le point bas puisque le cours d'eau avait été déplacé et mis sur le côté et n'était plus du tout connecté avec la zone humide. Il a fallu réaliser un passage sous la voie : pour faire cela, ils ont bénéficié des travaux d'enterrement de réseaux électriques et ils ont pu mettre en place le cadre un an avant les travaux.

En 2022, ils ont réalisé une pêche de sauvegarde à la vidange des étangs, et ils ont bénéficié de toutes les chasses d'eaux hivernales pour qu'il n'y ait pas de départ trop rapide dans le cours d'eau et éviter les colmatages, et pour que le cours d'eau se refasse naturellement dans les anciennes emprises des deux étangs.

En 2023, ils sont venus pour réaménager le cours d'eau en lui redonnant ses caractéristiques pour qu'il soit à l'équilibre : ils ont reconforté les méandres qu'il avait tracé dans les anciennes emprises, ils ont remodelé une vallée pour refaire une zone humide cohérente qui puisse ensuite être entretenue par la commune et ils ont ajouté du granulats pour recréer un fond de lit naturel car ils ne peuvent pas laisser un cours tel quel, cela serait un fossé s'il n'y avait pas une couche d'armature du lit. Ils ont supprimé les deux étangs, ils ont refait passer le cours d'eau à son origine, et en bon état. Ils ont déconnecté un petit affluent qui était dans les réseaux d'eaux pluviales de la commune : ils l'ont shunté et l'ont reconnecté à sa zone humide. Cela a permis d'être plus efficace. Ils ont ajouté une passerelle pour assurer le cheminement doux : cela permet aux gens d'accéder au city-stade, au gymnase, et de se réapproprié le cours d'eau en passant par cette zone humide. Des mares ont aussi été faites pour essayer de limiter l'impact de la destruction des étangs, même s'ils présentaient un aspect dégradé. La finalité est de poser encore deux panneaux de communication qui vont être mis en place dans l'année et dès que possible.

Madame Carole FOUVILLE précise que comme le sujet est en plein centre-bourg, ils vont communiquer sur le pourquoi de ce projet. Cela sera à la croisée des chemins entre l'espace des sports et loisirs et le long de la route.

Monsieur Julien LARCHER demande à M. le Maire s'il souhaite prendre la parole ?

Monsieur Yannick LARIVIERE GILLET accorde que c'est exactement comme cela que ça s'est passé. Le lieu est aujourd'hui réhabilité. En 6 mois, la végétation a repris ses droits : c'est un endroit agréable à parcourir. Ils avaient insisté sur la possibilité de pouvoir l'entretenir aussi : ces lieux sont bien, mais il faut pouvoir les maîtriser. Grâce à cela, ils ont trouvé une bonne entente avec Eaux et Vilaine. Le compromis était idéal. Une passerelle fait la liaison entre le terrain multifonctions et la zone humide : il y a vraiment beaucoup de passage des habitants. Ils apprécient énormément cet endroit : comme il est en bas

de la place, il est en plein centre-bourg et les gens l'utilisent énormément. Cela va les amener par la suite à développer les cheminements doux en centre-bourg grâce à ce projet.

Monsieur Julien LARCHER présente le projet de la Mézière où deux grandes problématiques ont été soulevées : les eaux pluviales participaient aux à-coups hydrauliques du cours d'eau, lesquels sont destructeurs pour un cours d'eau : cela effondre les berges, participe au colmatage, etc. . . cela déséquilibre le cours d'eau. L'idée était de supprimer ces dysfonctionnements, notamment dans le parc urbain, au sud du centre-bourg, où toutes les buses ont été recalées pour répondre à la même problématique des continuités écologiques et ils ont travaillé sur le lit pour augmenter le potentiel d'inondabilité et pour permettre au cours d'eau de dissiper son énergie lors des événements pluvieux, ce qui permettra également de recharger les zones humides. Il s'agit de quelques exemples. Dans le secteur un peu plus agricole, ils ont fait une remise dans le talveg : ils remettent le cours d'eau dans son lit d'origine. Sur le terrain, c'est flagrant : ils se rendent compte que le cours d'eau était très rectiligne, tout droit, et hors du point bas. La problématique dans ce cas est une double peine pour l'exploitant : l'eau va toujours chercher à aller à son point bas et va toujours mouillé l'intérieur de la parcelle, et en plus, il se retrouve avec un cours d'eau supplémentaire et ce cours d'eau s'assèche plus qu'il ne faudrait : l'hiver cela permet de déborder et de réalimenter la zone humide, mais comme le cours d'eau est plus haut que la zone humide, ils n'ont pas cette interaction et ce soutien d'étiage. L'eau qui monte n'est toujours pas inventée... c'est pour cela qu'il s'agit de travaux donnant-donnant avec les exploitants. Ce sont des projets qui sont co-construits : il est important de le rappeler. Il ne s'agit pas d'imposer quelque chose malgré l'urgence de restaurer les cours d'eau. Ce sont des projets co-construits et qui sont en parfaite négociation, et acceptés par la suite. L'exploitant va peut-être pouvoir gagner un peu en portance de sol et en praticabilité pour le pâturage et pour les cours d'eau, ils vont pouvoir s'épurer et recharger les zones humides. Il s'agit d'un projet gagnant-gagnant.

Monsieur Julien LARCHER demande s'il y a des questions concernant le talveg ?

Ils mettent également en oeuvre des travaux d'accompagnement : ils mettent en place des clôtures pour éviter la divagation des bovins et ils mettent en place des passages busés pour les passages d'engins ou pour le bétail. Des travaux ont également été menés sur Guipel, à la suite de travaux d'inondations. Cela leur a permis de travailler sur l'ensemble du linéaire et de ne pas se concentrer exclusivement uniquement là où se trouvent les problématiques. Ils ont pu faire de la PI en plus de la GEMA, directement sur sites.

Monsieur Julien LARCHER ne sait pas si **Madame Isabelle JOUCAN** a eu des retours suite aux travaux entrepris ?

Madame Isabelle JOUCAN dit qu'elle n'en a pas eu et que cela a dû bien améliorer les choses car effectivement, ils avaient une habitation qui était régulièrement inondée. La levée d'une cinquantaine de mètres de buses a permis de remodeler et de faire un plus grand espace pour l'expansion des eaux, avec la création d'un point cadre – cela est complété par le premier adjoint -.

Monsieur Julien LARCHER termine sa présentation et reste à la disposition des élus s'ils souhaitent plus de détails. Ils peuvent revenir vers lui. Il remercie.

Madame Carole FOUVILLE ajoute qu'il y a aussi eu sur l'année un projet de réhabilitation des anciennes lagunes d'assainissement de Mouazé : un autre technicien a travaillé sur ce projet. Cela se réalise en plusieurs étapes : rectification de l'Illet suite au creusement des deux premières lagunes après 1985, en remplacement d'origine de cette portion d'eau. Pour le moment, ils aplanissent et comblent les anciennes lagunes : ce travail est presque terminé. En octobre 2023, il y a eu un dés-endiguement, un terrassement et ensemencement. Ils n'ont pas pu faire exactement ce qu'ils voulaient en raison de la météorologie. Dès le printemps 2024, ils vont remettre dans le talveg le comblement de l'ancien lit – on parle de l'Illet : c'est un gros cours d'eau -, c'est Monsieur Julien DEBENNE qui s'occupe de ces travaux.

Ils mènent aussi des études : leur collègue Laëticia mène des études sur l'ensemble de l'unité de gestion. Que ce soit sur Montauban et la restauration de la vallée du Cotterel avec une problématique de plans d'eau, sur une étude de chemins de l'eau sur l'étang de Careil à Iffendic – c'est un espace naturel sensible –, sur des études préalables pour la définition d'un programme d'actions sur VHBC et, à la CCVIA, l'étude d'Assec sur l'amont de l'Ille qui concerne les communes de Dingé, Feins, Sens-de-Bretagne et Montreuil-sur-Ille. Cette étude se poursuit : la définition du programme d'actions a pris un peu de retard et elle va se poursuivre jusqu'en août 2024. Une étude de plans d'eaux et de lagunes est également en cours et concerne les communes de Vignoc, Feins, Aubigné et Mouazé, avec un diagnostic des plans d'eaux, définition des scénarii d'aménagement d'octobre 2021 à décembre 2024.

Madame Carole FOUVILLE propose un zoom sur la Communauté de Communes : les Assecs sur l'amont de l'Ille où il y a eu dernièrement un comité de pilotage de restitution. Elle ne sait pas si les dates ont été respectées car il y a eu quelques soucis, mais cela devait être fin novembre-début décembre. L'étude n'est pas terminée : elle va se poursuivre jusqu'en août 2024 avec l'élaboration du programme d'actions. Les élus connaissent mieux qu'elle l'amont de l'Ille qui connaît de forts assecs et de plus en plus avec le changement climatique. L'étude des plans d'eaux et des lagunes pour Feins, Aubigné, Vignoc et Mouazé montre que ce secteur détient un record de plans d'eaux. Une étude est en cours pour réhabiliter et une étude de

faisabilité de la restauration des milieux aquatiques au niveau de ses plans d'eaux.

En 2023, ils se sont aussi évertués à sensibiliser les scolaires qui sont les futures générations : ils interviennent dans les écoles : 28 classes par an sur l'ensemble de l'unité de gestion. Ce n'est pas beaucoup si on compare au nombre de classes qu'il y a sur le secteur. Ils estiment qu'il y a plus de 900 classes sur le territoire. Ils ciblent essentiellement les CM1 et CM2. Pour la Communauté de Communes, cela représente 3 classes par an, ce qui n'est pas énorme. En 2023-2024, sur 144 écoles, ils ont reçu 39 réponses et 5 écoles et 6 classes sur le territoire de la CCVIA ont été retenues : Montreuil-Le-Gast avec les deux écoles – l'École Notre Dame et l'École Arc-en-Ciel – Feins et l'École Pierre-Marie Chollet. Gahard n'a pas été retenu, ni St Médard-sur-Ille. Tous les ans, 3 classes seront retenues sur la communauté de communes.

Sur le thème de la communication, ils rédigent des supports de communication dont la newsletter, dont ils sont destinataires car elle est envoyée aux EPCI. Elle ne sait pas si le service communication de l'EPCI la transmet, mais toutes les communes sont sensées la recevoir. Elle espère qu'ils la reçoivent et qu'elle leur apporte des éléments. Il y a eu 3 numéros en 2023. Il y en aura 3 à 4 numéros par an. Ils essaient d'expliquer toutes leurs actions. Ils mettent en place des panneaux pédagogiques : ils en parlaient tout à l'heure sur Saint Gondran. Il y aura deux panneaux : ce ne sera pas tout à fait la même construction, mais il s'agit de panneaux pédagogiques pupitres pour la population. Ils réalisent aussi des panneaux de chantiers pour les chantiers en cours.

En 2023, les dernières formations du Conseil Régional ont dû se tenir. 11 formations ont eu lieu et 12 dates ont été proposées aux agents communaux. Les communes doivent être bien informées et les agents communaux s'inscrivent. **Madame Carole FOUVILLE** insiste sur les modules d'informations destinés aux élus et qui sont toujours disponibles : celles qui ont eu lieu sont toujours disponibles s'ils souhaitent que des choses soient précisées sur leur secteur. Il est possible de zoomer sur la communauté de communes. S'ils ont des demandes particulières, il ne faut pas non plus qu'ils hésitent à les formuler : un module spécifique sur une thématique, ils peuvent le construire. Pour évaluer leurs travaux, ils assurent un suivi de la qualité de l'eau, mais aussi des milieux aquatiques et des suivis biologiques, des suivis physico-chimiques, des suivis des pesticides sur l'ensemble du territoire de l'UGVO.

Pour terminer, **Madame Carole FOUVILLE** souhaite insister sur une notion concernant la révision du SAGE qui est très importante : l'objectif du SAGE est qu'il soit validé avant les élections de 2026. La plupart des SCOT vont également être validés avant les élections de 2026. Les SCOT sont en révision : la Communauté de Communes doit faire partir du SCOT du Pays de Rennes, qui est aussi en révision. Les objectifs du SAGE Vilaine seront connus et pourront être pris en considération dans les SCOT : cela est important que chacun ne reste pas en parallèle chacun de son côté. Les PLUi sont aussi en révision : ils peuvent aussi se saisir des objectifs du SAGE Vilaine. S'ils ne sont pas dedans, ils vont rester en parallèle pendant plusieurs années : elle incite les élus à se saisir de cela sur le PLUi est en révision, si le SCOT est en révision. Ils ont sensibilisé les SCOTs pour leur dire que dès avril 2024, ils auront les objectifs du SAGE. Il y aura après toute l'écriture juridique. Il serait intéressant d'écrire ces objectifs dans les documents car sinon « ils ratent le train ».

Le diaporama est transmis à Sandrine : elle pourra le communiquer. S'il y a des questions, ils peuvent les poser.

Monsieur Daniel HOUITTE remercie tout le monde. Il n'a pas eu le temps d'en parler, mais il s'interroge de savoir où ils en sont sur le film ?

Madame Carole FOUVILLE explique qu'ils ont construits un film pour la signature du contrat territorial en juin 2023 et ils ont demandé suite à la version de 5-6 minutes, une version plus pédagogique du film pour pouvoir le montrer, notamment lors des vœux dans les communes. Il est en construction et elle en a reçu une version ce jour même, mais elle était en formation. C'est un film d'une dizaine de minutes avec beaucoup de passages de drones pour montrer les travaux qui ont été réalisés et ils ajoutent des étiquettes. Ce sera libre à tous les maires de passer ce film lors des conseils municipaux, mais ils ne seront pas là, d'où leur souhait de mettre des étiquettes pour insister la continuité écologique, la restauration, la remise dans le talveg du cours d'eau, etc... ce film sera disponible dans toutes les communes d'ici un mois environ et libre à tous les maires de le diffuser lors d'un conseil municipal : environ 10-12 minutes pour expliquer tout ce qui est fait sur l'UGVO. Le film a été enrichi avec des passages de drones sur de gros travaux réalisés en 2023, notamment St Méen-le-Grand, St Gondran, Gévezé sur la rivière Tixue. **Madame Carole FOUVILLE** fera parvenir un mail : s'il y a des problèmes de téléchargements, il ne faudra pas hésiter à leur demander.

Monsieur Jean RONSIN remercie **Madame Carole FOUVILLE** et **Monsieur Julien LARCHER**.

Pour terminer, ils sont 20 au niveau de l'UGVO, l'objectif est de passer à 22-23. Il y a surtout 10 techniciens en milieu aquatique, et Monsieur Maxime LAUNAY qui était à la Flume, et qui, depuis le 1^{er} janvier, prend la fonction d'encadrant de l'équipe. Le « gros » du budget reste les milieux aquatiques : 70% du budget est consacré à la restauration des milieux aquatiques. Le bocage et les actions agricoles arrivent ensuite. 70% sont consacrés aux travaux. Il y a aussi le fonctionnement. L'unité qui compte aujourd'hui 20 personnes, est composée d'une dizaine de personnes issue du transfert, et une dizaine d'embauches : ce ne sont que des jeunes. Les élus qu'il représente font figure de retraités. L'équipe est jeune et il y a un besoin d'encadrer et d'avoir des gens autour. Monsieur Julien LARCHER est expérimenté déjà, mais il est important d'avoir des

personnes autour qui encadrent et/ou qui aident.

Madame Carole FOUVILLE indique qu'ils ont été brefs, et invite les élus à revenir vers eux s'ils ont des questions, s'ils souhaitent des éléments, des diaporamas. Quand un diaporama est fait pour un EPCI ou une commune, cela est fait pour toutes les communes. Il y a 112 communes, donc ils ne peuvent pas aller dans tous les conseils municipaux, mais ils ont des éléments. Donc si les élus sont intéressés par une thématique, une question, un souci, ils peuvent leur écrire et l'UGVO fera tout son possible pour leur répondre.

Monsieur le Président remercie et demande s'il y a des questions sur ce sujet ?

Monsieur le Président comprend qu'ils ne peuvent pas se rendre dans toutes les communes, mais il pense que leur intervention au niveau des EPCI telle qu'elle vient de se dérouler est importante.

Madame Carole FOUVILLE explique que son rôle est de faire le lien avec les politiques publiques en tant que coordinatrice territoriale. Elle viendra en février voir les agents GEMA. Le rendez-vous est pris. Tous les ans, elle vient faire le point avec chaque EPCI : il y en a 8. Ils font une réunion commune en septembre avec toutes les EPCI. Les EPCI étant leurs membres, ils peuvent venir tous les ans présenter, soit le rapport d'activités, soit en commission, tel que cela était prévu. Ils peuvent aussi intervenir sur des événements à raison de 1 événement tous les 2 ans par EPCI : une journée événementielle sur l'EPCI sur la thématique de l'eau. Mais ils ne viendront qu'une année sur deux. Cela fait 4 interventions : cela peut mobiliser 2-3 agents sur un week-end. Ils peuvent aussi intervenir lors des comices agricoles : 2 comices agricoles par an. Il peut parfois y en avoir 4 sur l'unité de gestion : ils ne peuvent pas aller partout, parfois les comices ont lieu à la même date.

Monsieur Daniel HOUITTE concède qu'ils doivent communiquer de plus en plus sur les travaux qui sont faits : cela répond à une demande qui avait été faite à la création de l'unité lorsque les syndicats sont partis. Cela a été une forte demande.

Monsieur le Président confirme que cela a été une forte demande lorsqu'ils sont sortis de la structure syndicat à la structure actuelle.

Madame Carole FOUVILLE souhaite préciser une dernière chose : dès qu'ils font des travaux sur une commune, qu'il s'agisse du bocage ou milieu aquatique, ils s'évertuent de communiquer à l'EPCI et à la commune concernée via le secrétariat de la commune ou directement auprès du maire. Ils ont surtout le contact du référent communal : ils essaient de communiquer la même information au référent, au maire et à la secrétaire. Dès qu'ils savent que des travaux vont être entrepris, ils préviennent. Sur le bocage, cela ne les concerne pas car ils sont en maîtrise d'ouvrage propre, mais c'est ce qu'ils font pour les milieux aquatiques. Ils s'efforcent de le faire. Il y a normalement un référent communal dans chaque commune. Ils préviennent aussi le maire et ils essaient de démultiplier à tous les contacts qu'ils ont.

Monsieur le Président remercie.

Vu, le rapport d'activité 2022 de l'EPTB Vilaine,

Le Conseil de Communauté **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2022 et des actions réalisées en 2022 et 2023 sur le territoire.

N° DEL_2024_005

Objet Intercommunalité
Projet de Territoire - Bilan 2023 et perspectives 2024 - Information

Conformément à la méthode de suivi/animation du projet de territoire, il vous est transmis pour information les éléments relatifs au bilan 2023 du projet de territoire et les perspectives 2024.

Ce document, non contractuel, a vocation d'anticipation des débats budgétaires. Il est issu des différentes étapes mises en œuvre dans le cadre du suivi/animation du projet de territoire :

- échanges Vice-Présidents / Responsables de pôle
- réunion Agents/élus
- Conférence des Maires

La proposition de perspectives 2024 permet d'avoir une première vision d'ensemble des principales activités prévues sur

2024. Il constitue une base pour les échanges à venir sur l'élaboration du budget 2024.

Il s'agit d'un point de partage d'information. Ils ont retenu suivant la méthode à l'élaboration et à la validation du projet de territoire 2020-2026 d'en faire un point d'avancement tous les ans. C'est ce qui est déjà en place depuis 2 ans : ces points annuels et au dernier trimestre de chaque année permettent également de dresser les perspectives et les orientations prioritaires de l'année suivante et de pouvoir utiliser ces orientations prioritaires de l'année suivante dans la construction du budget de l'année.

Ce document a fait l'objet de séance de travail et d'échanges par domaines de délégation, associant les vice-présidents et les responsables de pôles. Des réunions d'échanges entre l'ensemble des agents et les élus ayant en charge les domaines de délégation se sont également tenues, pôle par pôle. Un temps d'échange à suivre a eu lieu en conférence des maires avant que le document ne soit finalisé. Il a été transmis aux conseillers communautaires et fait l'objet aujourd'hui d'un document de synthèse, retravaillé et prenant en compte les différentes remarques qui ont pu être formulées.

Le document a été reçu par tout le monde : Monsieur le Président ne va pas le reprendre dans sa totalité. Il va cependant s'arrêter sur un temps de partage des priorités et des orientations pour 2024.

Monsieur le Président donne quelques chiffres d'éléments de bilan du document qui est présenté par axes du projet de territoire.

Sur le territoire durable – Monsieur le Président ne va pas le redire dans le détail – les histogrammes indiquent le nombre d'actions qui sont soit réalisées et terminées, en cours ou en rouge pour celles qui ne sont pas encore commencées. Il est normal que cela s'étale sur l'ensemble de ces couleurs compte tenu du fait que le projet de territoire est élaboré pour la période 2021-2026.

Au regard des éléments de bilan synthétiques de l'année écoulée – 2023 – les éléments de perspectives pour 2024 apparaissent à suivre.

Les perspectives 2024 concernant le territoire durable en transition énergétique et écologique, avec le programme agriculture qui apparaît sur cet axe. Les actions retenues au titre des priorités 2024 sont le plan d'actions 2024-2026 pour les trames vertes et bleues, intégrant une réflexion de stratégie pour la préservation de sites à forts intérêts écologiques, la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 3 qui a été validée, la poursuite de la préparation de prise de compétences assainissement collectif avec le lancement de l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes – soit les 19 communes – et sauf les communes qui ont déjà réalisé ce schéma directeur.

Concernant les énergies renouvelables, ils établissent un programme pluriannuel d'investissements spécifiques pour l'installation de production d'énergies renouvelables sur le parc de la collectivité, avec un budget énergie spécifiquement. Il s'agit d'établir également un programme pluriannuel d'investissements pour les rénovations énergétiques du bâti communautaire en envisageant d'éventuelles cessions du bâti communautaire : il s'agit d'une confirmation qu'ils avaient déjà retenu comme orientation prioritaire l'année passée. Ils souhaitent mettre en place le contrat d'objectif territorial de l'ADEME pour lequel ils ont été retenus, en lien avec le bilan de mi-parcours du PCAET. Il s'agit d'un contrat territorial par lequel l'ADEME et la communauté de communes ont contractualisé pour avoir des indicateurs de suivi et de progression de la mise en place de la transition écologique et énergétique sur le territoire et il s'agit également de poursuivre le programme de projet alimentaire territorial dont les aides financières s'arrêtent mi-2024 et qu'il leur faut donc travailler, suivant les effectifs que la DRAF pourra leur donner, sur la façon dont ils vont pouvoir prolonger tout le travail durable qui a été fait et qui leur a permis de se positionner sur cette thématique des projets alimentaires territoriaux et qui amène Monsieur Frédéric BOUGEOT assez fréquemment à diverses sollicitations pour aller présenter leur démarche et les premiers résultats sur ce PAT, et encore ce vendredi, en préfecture et auprès du président de région.

Sur l'axe 2 et le développement économique pour de l'emploi pérenne, les orientations prioritaires pour 2024 telles qu'elles sont retenues et dans le cadre de la préparation de la révision du SCOT, ils souhaitent être en veille et en proposition pour le territoire sur la prise en compte des besoins du territoire dans l'élaboration du document logistique-artisanat et commerce. Sur la ZA de Melesse, il s'agit de poursuivre les étapes de mise en réalisation des Olivettes 2.

Concernant la pépinière installée sur la commune de Langouët, il s'agit de poursuivre et terminer l'analyse engagée de façon à statuer sur le changement d'usage des locaux en évoluant sans doute vers de l'immobilier d'entreprises. Il s'agit de rester en veille sur les actualités et les leviers de mise en œuvre de la densification foncière en zone d'activité.

Concernant l'emploi et l'accompagnement à l'emploi, il s'agit de prendre en compte les impacts de la mise en place de l'organisation France Travail dans l'organisation et le fonctionnement des points accueil emplois. Concernant les centralités, il s'agit de réinterroger les modes d'actions de la communauté de communes pour favoriser le dynamisme de centralité. Il s'agit d'une évolution qui a été formulée en milieu d'année et/ou après l'été pour être plus en phase avec l'action que la communauté de communes peut porter ou sur laquelle elle peut venir en aide pour assurer le dynamisme de centralité dans chacune des communes.

L'axe 3 : un territoire à vivre pour tous.

Concernant les mobilités, il s'agit de poursuivre les études nécessaires au tracé de la ligne régulière et préparer sa mise en service au 1^{er} janvier 2025, de manière concomitante avec la mise en place du versement mobilité à la même date. Au programme 2024, ils retiennent la réalisation de 3 liaisons cyclables sur l'année et la poursuite de la mise en œuvre des

moyens pour favoriser l'accès des bénéficiaires à l'épicerie solidaire en matière d'ouverture et d'étiquetage des produits, des horaires d'ouverture. Et aussi, le projet d'investissement sur lequel ils ont commencé à travailler avec la création sur un même lieu et quasiment dans un même bâtiment d'un point d'accueil pour les restaurants du cœur et l'épicerie solidaire, d'un accueil pour les bénévoles qui gèrent ces établissements. L'épicerie solidaire, avec les moyens de la communauté de communes sur la partie ouest, et l'accueil de l'ensemble des bénéficiaires en optimisant les usages et la mutualisation, tout en intégrant dans la conception même de ces futurs locaux un objectif de réversibilité.

Il s'agit également de mener la modification n° 4 du PLUi pour préparer la révision. Il s'agit de poursuivre les contacts avec les bailleurs sociaux en matière de logements et d'envisager tous les leviers d'actions pour favoriser une bonne répartition territoriale de la production de logements sociaux, de poursuivre des actions d'économie de foncier pour que chaque commune s'approprie les enjeux d'économie de foncier en tenant compte du calendrier de modification de la révision du SCOT dont les travaux ont démarré. Il s'agit d'envisager les différentes options de révision et de prolongation du PLH pour assurer la cohérence entre la démarche et la révision PLUi et de l'impact de l'économie de foncier sur l'habitat. Il s'agit de faire rayonner le fonctionnement du Service Pass'Reno en lien avec la reprise des dossiers de l'ANAH en diffus et les actualités nationales : ma Prim'Renov et ma Prim'Adapt et de mettre en œuvre les préconisations de l'étude pour le schéma d'accueil des gens du voyage, organiser la réalisation, l'anticipation des impacts budgétaires dans la mise en œuvre des préconisations à l'échelle du département. Au niveau de la petite enfance, il y a un gros projet qui est de mettre en œuvre les nouvelles orientations de gestion pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, ce qui a été validé au conseil communautaire du mois de décembre, avec une partie importante qu'ils maintiennent en régie, une partie qui a été validée par la délibération de décembre de mettre en sous-traitance de prestations, et dans ce schéma, la reprise en régie d'un établissement existant et la mise en place d'un comité unique d'attribution, tout en veillant au bon pilotage de l'activité, qu'elle soit en régie ou qu'elle soit confiée à un prestataire.

Sur l'axe 4 concernant la promotion et le rayonnement du territoire, il s'agit, sur le schéma touristique, de décliner les actions issues des enjeux confirmés du schéma touristique et de ne pas refaire un schéma directeur touristique, mais de confirmer un certain nombre d'enjeux et de décliner les actions de ces enjeux confirmés. Il convient également de définir le contenu et les différentes options de diffusion pour valoriser les services et l'offre touristique du territoire en lien avec la destination « Marches de Bretagne » et les outils existants pour une concrétisation d'une mise en œuvre opérationnelle en 2025. Sur le programme nautique intégré sur le Domaine de Boulet, il s'agit de réaliser les aménagements pour améliorer l'accueil et l'usage des différentes activités, tout en mettant en application la stratégie confirmée du schéma touristique concernant le Domaine de Boulet. Sur le domaine culturel, il faut actualiser le schéma culturel en réinterrogeant les axes pour établir des priorités de mise en œuvre en adéquation avec les moyens.

En lecture publique, il faut clarifier la stratégie et les actions à conduire en tenant compte des modifications à venir dans le cadre de la convention avec la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Il convient d'organiser l'animation autour du passage de la flamme olympique le 1^{er} juin 2024 au Domaine de Boulet avec un budget à prévoir et qui est en cours de finalisation, un programme pour lequel ils ont bénéficié d'un point d'avancement ce jour même et qui est bien préparé, et avec une dimension festive et en lien avec des acteurs du territoire. Il s'agira de livrer la salle sports adaptée et qui a bien avancée sur la commune de Saint Symphorien, avec la définition de la gestion, de la maintenance, de l'occupation de la salle sur le premier semestre 2024 pour garantir une mise en usage à partir de septembre et définir un plan de communication spécifique aux actions culturelles soutenues par la communauté de communes : le plan musique, Couleurs de Bretagne.

Pour en avoir reparlé il y a peu, il faudrait aussi sans doute rajouter et remonter le schéma directeur des équipements structurants car il s'agit de le finaliser. Il s'agit donc bien d'une priorité de le finaliser sur 2024.

Monsieur Yves DESMIDT intervient pour appuyer sur la nécessité de finaliser ce schéma.

Monsieur le Président indique que c'est une action qui est inscrite en bas de la page : il propose de remonter cette proposition dans le « cadre vert ».

Monsieur le Président a parcouru l'ensemble des axes. Cela a été finalisé après les différentes réunions de travail qu'il a citées et c'est sur ces orientations que se prépare la proposition de budget 2024. Ils en reparleront lors du conseil communautaire de février lorsqu'ils présenteront et qu'ils auront le débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ?

Il n'y a pas de délibération spécifique : il s'agit d'une prise de connaissance, tout comme pour le point précédent où il avait oublié de le spécifier : il s'agit d'une prise de connaissance du rapport d'activité de l'unité de gestion Vilaine ouest.

Madame Isabelle LAVASTRE intervient car elle ne voit pas l'ouverture de la halte-garderie de Melesse.

Monsieur le Président indique que cela est marqué de façon très globale, mais il dit que cela pourrait être rajouté dans l'axe « un territoire à vivre pour tous ».

Madame Isabelle LAVASTRE demande si l'ouverture est bien prévue sur 2024 ? En septembre-octobre ?

Monsieur le Président confirme que cela peut être rajouté dans la mise en œuvre des orientations concernant les établissements d'accueil des jeunes enfants. Cela peut être rajouté. Il s'agit de 36 places.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques ?

Il remercie, ainsi que pour les contributions qui ont pu être faites, ainsi que le travail des services pour établir les éléments de bilan 2023 et les propositions d'orientation et de perspectives 2024.

Le Conseil de Communauté **PREND ACTE** de la communication du Bilan 2023 et des Perspectives 2024 du Projet de Territoire.

N° DEL_2024_006

Objet

Urbanisme

Petites Villes de Demain - Avenant n° 1 à la convention ORT

Le programme « Petites villes de demain » est un dispositif de l'Etat qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne aux collectivités bénéficiaires les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La convention d'adhésion au programme national « Petites villes de demain » sur les communes de Melesse et La Mézière a été signée le 12 mai 2021 entre la Préfecture, les communes lauréates, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le Département d'Ille-et-Vilaine. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 mars 2022 pour l'intégration de la commune de Saint-Aubin d'Aubigné. Cette convention d'adhésion engageait à rédiger une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans les 18 mois suivant la signature. La convention-cadre vaut Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018, a été signée le 12 décembre 2022. Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif « Denormandie ».

Cette convention, d'une durée de cinq ans, formalise le projet de revitalisation des centralités. Elle présente un diagnostic, des enjeux et un programme d'action avec des ambitions partagées, tenant compte des documents et enjeux supra communaux, et des déclinaisons par commune. Pour chaque commune, elle définit un périmètre stratégique pour la mise en œuvre du projet de centralité et présente des fiches actions traduisant les projets qui participeront à répondre aux enjeux définis.

La convention précise qu'elle peut être modifiée par voie d'avenant chaque année, après avis du comité de projet Petites villes de demain dans le cas de l'évolution des périmètres d'intervention, de l'évolution des axes stratégiques, de l'ajout ou de la suppression d'action et de l'évolution des outils juridiques. Ce comité de projet s'est réuni le 23 novembre 2023 et a acté un projet d'avenant pour l'intégration de 11 fiches actions et des modifications de périmètres d'intervention.

Ainsi, il est proposé d'ajouter à la convention d'opération de revitalisation du territoire les actions suivantes :

AXE 1 – Répondre aux besoins de logement en centralité pour limiter la consommation foncière

- n°9 :Densification – identification des opportunités (Saint-Aubin d'Aubigné)
- n°12 : Projet de logement à la Perdriotais (La Mézière)
- n°13 : Secteurs potentiels de renouvellement urbain (La Mézière)

AXE 2 – Des centralités vivantes et dynamiques

- n°27 : Polarité Jules Ferry – jeunesse, culture et sport (Melesse)
- n°30 : Construction d'un équipement sur une ancienne friche (La Mézière)
- n°31 : Aménagement d'une place de village (La Mézière)
- n°34 : Création d'une salle à vocation culturelle (Saint-Aubin d'Aubigné)

AXE 3 – Des centralités engagées dans la transition écologique et énergétique

- n°48 : Ferme agricole à « maison colliots » (Melesse)
- n°49 : Création d'un parc public et des logements à La Janaie (Melesse)
- n°50 : Végétalisation des cours d'école (La Mézière)
- n°59 : Accompagnement au changement des chaudières fioul (La Mézière, etc.).

Ces nouvelles actions portent le nombre d'actions à 60 pour la convention d'opération de revitalisation du territoire.

En outre, les modifications de périmètre d'intervention portent sur :

- Sur la commune de Melesse : intégration au périmètre de la grange de la Croix Poulain au nord (action n°25)
- Sur la commune de La Mézière : intégration des sites de renouvellement urbain identifiés (actions n°12 et 13 de l'avenant)
- Sur la commune de Saint-Aubin d'Aubigné : corrections apportées au périmètre pour coller aux limites parcellaires ou au zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par endroit notamment au sud sur le complexe sportif (action n°23).

Des outils juridiques complémentaires sont également intégrés à la convention ORT à savoir : le droit de préemption commercial et artisanal ; l'encadrement des baux commerciaux et l'interdiction ciblée de travaux.

Il vous est proposé d' :

- APPROUVER l'avenant à l'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec ses secteurs d'intervention et ses annexes (fiches actions, maquette financière, calendrier),
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre Petites villes de demain valant ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention

Débat :

Monsieur le Président précise que cet avenant va également être soumis à la validation des conseils municipaux des villes concernées.

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » sur les communes de Melesse et la Mézière, signée le 12 mai 2021 entre la préfecture, les communes lauréates, la communauté de communes et le département, et l'avenant pour l'intégration de la commune de St Aubin d'Aubigné au dispositif en date du 11 mars 2022.

Vu la convention valant l'opération de revitalisation du territoire (ORT), validée par le conseil communautaire du 8 novembre 2022, signée le 12 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité :**

Pour : 32

Abstention : 1

Madame Carole HAMON

APPROUVE l'avenant à l'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec ses secteurs d'intervention et ses annexes (fiches actions, maquette financière, calendrier),

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre Petites villes de demain valant ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention,

N° DEL_2024_002

Objet

Personnel

RH - Création d'un poste de conseiller(ère) d'insertion professionnelle

Suite à la mutation d'un agent qui occupait le poste d'animatrice de l'épicerie solidaire/accompagnatrice socio-professionnelle du chantier d'insertion, il a été mené une réflexion pour envisager des évolutions d'organisation pour le chantier d'insertion et l'épicerie solidaire.

Rappel de la Situation actuelle concernant le chantier d'insertion

- 2 postes d'encadrants techniques, à temps plein, qui se partagent en plus de l'encadrement des salariés-bénéficiaires et du pilotage des missions techniques, la gestion administrative et financière du service
- Le poste d'animatrice de l'épicerie solidaire/accompagnatrice socio-professionnelle du chantier, à temps plein, pour

assurer l'accompagnement des salariés-bénéficiaires, sur une quotité variable avoisinant un mi-temps

Les orientations :

Le besoin d'un poste en lien avec l'accompagnement professionnel a été confirmé, d'autant que l'agrément du chantier d'insertion oblige bien à identifier un poste de conseiller d'insertion professionnelle (CIP) au sein de la structure. Du fait de l'absence non remplacée, un agent du Point Accueil Emploi a été de manière transitoire affectée à ces missions de CIP et son adaptation s'est révélée positive. En parallèle, il a été constaté le besoin de mieux traiter la gestion administrative et financière du chantier par des compétences dédiées.

Organisation proposée

- Un coordinateur technique du chantier, à temps plein, qui assurera l'encadrement principal des salariés bénéficiaires et le pilotage des missions d'entretien et travaux
- Un coordinateur administratif et financier du chantier, à temps plein, qui assurera l'encadrement occasionnel des salariés bénéficiaires et la gestion administrative et financière
- Une conseillère d'insertion professionnelle, à temps plein, qui assurera l'accompagnement socio-professionnelle des salariés bénéficiaires

La réorganisation du service a été soumise à l'avis du Comité Social Territorial, lors de sa séance du 30 novembre, avec un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président propose la création d'un poste permanent de conseiller(ère) d'insertion professionnelle à temps complet à compter du 01/02/2024.

Grade mini	Grade maxi	Les grades ciblés
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{er} classe	Les 3 grades de B

Considérant, l'avis favorable du Comité Social Territorial, lors de sa séance du 30 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la création d'un poste permanent de conseiller d'insertion professionnelle à temps complet à compter du 01/02/2024.

PRÉCISE que cette création est liée à la réorganisation du chantier d'insertion qui a été soumise au Comité Social Territorial, lors de sa séance du 30 novembre 2023, avec un avis favorable à l'unanimité.

N° DEL_2024_003

Objet Personnel
RH - Mise à jour du tableau des effectifs au 1/02/2024

Le tableau des effectifs recense les postes permanents autorisés par l'assemblée délibérante.

Ces postes font l'objet d'inscription de crédits budgétaires préalablement au recrutement. Pour rappel il s'agit de postes permanents. Ainsi, figurent dans ce tableau, les postes d'agents stagiaires, titulaires, contractuels en CDI et contractuels sur poste permanent. A contrario, ne sont pas pris en compte les contrats de projet, de remplacement ou d'accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu des mouvements réalisés sur l'année 2023, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs et de supprimer les 11 postes permanents suivants :

Nombre	Poste	Grade	Temps de travail	Motifs
1	Directrice(teur) structure d'accueil	Puéricultrice Hors Classe	TNC 28h	Modification du temps de travail -35h
1	Cuisinière(ier) et agent entretien	Adjoint technique	TNC 30h	Modification du temps de travail 35h
1	Conseiller(ière) emploi formation	Assistant socio-éducatif	TNC 28h	Modification du temps de travail 35h
1	Animateur(rice) communication	Rédacteur	TNC 28h	Modification du temps de travail 35h et suite à concours
1	Animateur(trice) RPE	Educateur de Jeunes Enfants	TNC 28h	Modification du temps de travail 35h
1	Technicien SPANC	Technicien Principal de 2ème classe	TC	Suite à recrutement externe
1	Accompagnante petite enfance	Agent social principal 2ème classe	TC	Suite à réussite du concours d'Auxiliaire de puériculture
1	Agent technique voirie	Adjoint technique	TC	Départ en disponibilité de plus de 6 mois
1	Coordinateur maintenance du patrimoine	Technicien principal de 1er classe	TC	Nouvelle création d'un poste de chargé de maintenance du patrimoine
1	Animatrice épicerie solidaire / Accompagnatrice du chantier d'insertion	Rédacteur principal 2ème classe	TC	Réorganisation des 2 services
1	Assistante logistique de l'épicerie solidaire	Agent social	TNC 24h	Réorganisation du service épicerie solidaire

Le second poste de coordinateur du chantier d'insertion connaît une évolution de missions avec adjonction d'un volet gestion administrative et financière et donc modification de son intitulé.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 30/11/2023.

Le tableau des effectifs au 1^{er} février 2024 est par conséquent de 101 postes permanents dont 96 pourvus et 5 vacants.

Monsieur le Président propose de valider ces suppressions de poste et de mettre à jour le tableau des effectifs au 1/02/2024.

Considérant, l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial, lors de la séance du 30/11/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE ces suppressions de poste et met à jour le tableau des effectifs au 1/02/2024,

PRÉCISE que le tableau des effectifs à la date du 1^{er} février 2024 est par conséquent de 101 postes permanents dont 96 pourvus et 5 vacants.

N° DEL_2024_004

Objet

Personnel

RH - Mesures gouvernementales de pouvoir d'achat - Revalorisation des agents contractuels au 1^{er} janvier 2024

Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a notamment pour objet l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents publics. Ce décret s'applique de droit à tout le personnel, fonctionnaires et contractuel.

Il conviendra de prendre un avenant aux contrats modifiant les indices de traitement et de rémunération du personnel contractuel à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les incidences financières sont les suivantes :

Catégorie A

18 agents sont concernés

Grade	échelon	IM avant	IM après revalorisation	Augmentation	Type de contrat
-------	---------	----------	-------------------------	--------------	-----------------

		revalorisation		mensuelle brute	
Attaché Territorial	6	513	518	24,61	CDD
Attaché Territorial	6	513	518	24,61	CDD
Attaché Territorial	5	480	485	24,61	Contrat de projet
Attaché Territorial	5	480	485	24,61	CDD
Attaché Territorial	4	450	455	24,61	Contrat de projet
Attaché Territorial	3	430	435	24,61	Contrat de projet
Attaché Territorial	3	430	435	24,61	Contrat de projet
Attaché Territorial	3	430	435	24,61	CDD
Attaché Territorial	2	390	395	24,61	CDD
Attaché Territorial	2	410	415	24,61	Contrat de projet
Éducatrice jeunes enfants	2	404	409	24,61	CDD
Éducatrice jeunes enfants	1	390	395	24,61	CDD
Puéricultrice Hors Classe	10	658	663	24,61	CDI
Puéricultrice	2	518	523	24,61	CDD
Assistant socio-éducatif	8	482	487	24,61	Contrat de projet
Ingénieur	5	513	518	24,61	CDD
Ingénieur	2	419	424	24,61	CDD
Ingénieur	2	419	424	24,61	CDD

Catégorie B

7 agents sont concernés

Grade	échelon	IM avant revalorisation	IM après revalorisation	Augmentation mensuelle brute	Type de contrat
Rédacteur	7	396	401	24,61	CDI
Rédacteur	4	371	376	24,61	CDD
Auxiliaire de puériculture	5	383	388	24,61	CDD
Technicien ppal 1ère cl	3	419	424	24,61	CDD
Technicien ppal 2ème cl	4	379	384	24,61	CDD
Technicien	8	415	420	24,61	CDD
Technicien	1	368	373	24,61	CDD

Catégorie C

12 agents sont concernés

Grade	échelon	IM avant revalorisation	IM après revalorisation	Augmentation mensuelle brute	Type de contrat
Agent social ppal 2° classe	9	392	397	24,61	CDI
Agent social ppal 2° classe	9	392	397	24,61	CDD
Agent social ppal 2° classe	5	369	374	24,61	CDI
Agent social ppal 2° classe	5	369	374	24,61	CDI
Agent social ppal 2° classe	4	368	373	24,61	CDI
Agent social ppal 2° classe	3	365	370	24,61	CDI
Agent social ppal 2° classe	2	364	369	24,61	CDI
Adjoint technique ppal 2° cl	11	412	417	24,61	CDI
Adjoint technique	1	361	366	24,61	CDD
Adjoint administratif ppal 2° cl	9	392	397	24,61	CDI
Adjoint administratif	6	366	371	24,61	CDD
Adjoint administratif	1	361	366	24,61	CDD

Impact financier annuel : 10 928,61€

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer des avenants aux contrats concernés.

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE les avenants de modification de la rémunération des agents contractuels de droit public mentionnés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants sus-cités.

N° DEL_2024_007

Objet Finances
Finances - Tarification 2024

Les tarifs 2024 sont identiques à ceux de 2023, sauf mention contraire (en rouge dans le texte). Les modifications seront applicables à compter du 1^{er} février 2024.

POLE RESSOURCES

Loyers hors charges des bureaux 1 place du marché à St Aubin d'Aubigné :

Loyer/m ² (net)	3,04 €	
	Surface	Loyer mensuel
Bureau 1 (RDC)	9,86	29,99 €
Bureau 2 (RDC)	15,7	47,75 €
Bureau 3 (RDC)	18	54,74 €
Bureau 5 (RDC)	9,47	28,80 €
Bureau 6 (étage)	29,66	90,21 €
Bureau 7 (étage)	12,04	36,62 €
Bureau 8 (étage)	11,88	36,13 €
Bureau 9 (étage)	12,04	36,62 €
Bureau 10 (étage)	25,17	76,55 €

Bureaux de l'ADMR du canton de St-Aubin d'Aubigné, 3 place du Marché à St-Aubin d'Aubigné :

Loyer hors charges mensuel 692,48 € (net) (indexation annuelle à date anniversaire selon bail)

POLE AMÉNAGEMENT et URBANISME

-Minibus :

Prêt du minibus pour les CCAS et associations œuvrant en faveur de l'emploi et de l'action sociale.
Convention à signer et coût annuel de 100 €.

-Autopartage :

Les tarifs de location du service autopartage sont les suivants :

- 5 € pour une réservation de 30 minutes jusqu'à 6 heures,

- 8 € de 6 heures jusqu'à 12 heures de location.

Un tarif solidaire est appliqué pour les demandeurs d'emploi et les étudiants (sur production d'un justificatif).

- 2,5 € de 30 minutes jusqu'à 6 heures de location

- 4 € de 6 heures jusqu'à 12 heures de location.

Le service est ouvert de 7h à 22h, 7 jours/7 jours fériés inclus.

Pénalités validées dans les CGU du service :

- Détériorations subies par le véhicule et imputables à l'utilisateur : montant forfaitaire de 200 € ;

- Intervention pour stopper une location / récupérer un véhicule retrouvé et laissé hors station : montant forfaitaire de 150€ / voiture.

- Pénalité pour une location supérieure à 1h : 2€/heure de retard

- Pénalité forfaitaire pour location supérieure à 12h : 40€

- Pénalité forfaitaire de 50 € pour des frais de nettoyage du véhicule si celui-ci est rendu sale.

- **Ancien service VAE** (service de location de VAE pour les vélos acquis avant 2021 et dont une location est en cours) :

- 1 mois : 30 €

- 3 mois : 75 €

- 1 an : 250 €

- **Nouveau service VAE** (nouvelle flotte) :

Vélos classiques :

- location pour 6 mois : 120 € pour 6 mois, renouvelable une fois.

Des vélos spécifiques sont proposés à la location (pliant, sport, cargo) pour une durée d'1 mois ou 3 mois maximum.

Les tarifs de location pour les pliants et vélo sport sont de :

- 30 € pour 1 mois

- 75 € pour 3 mois.

Les tarifs de location pour les cargos sont de :

- 80 € pour 1 mois

- 160 € pour 3 mois.

Pour toutes les locations, un tarif solidaire correspondant à 50% du tarif de base est proposé aux étudiants et demandeurs d'emplois.

POLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Domaine de Boulet**

LOCATIONS MATERIELS													
TARIFS PAR EMBARCATION													
		1/2 heure			1 heure			2 heures			Carte 10 heures		
		HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
PEDALO	Mini (4 à 6 ans)	3,33 €	0,67 €	4 €	12,50 €	2,50 €	15 €	20,83 €	4,17 €	25 €	112,50 €	22,50 €	135 €
	3 places	6,67 €	1,33 €	8 €	16,67 €	3,33 €	20 €	29,17 €	5,83 €	35 €	150,00 €	30,00 €	180 €
	5 places	10,00 €	2,00 €	12 €									
CANOE-KAYAK	2/3 places	6,67 €	1,33 €	8 €	12,50 €	2,50 €	15 €	20,83 €	4,17 €	25 €	112,50 €	22,50 €	135 €
	1 place	5,00 €	1,00 €	6 €	8,33 €	1,67 €	10 €	12,50 €	2,50 €	15 €	75,00 €	15,00 €	90 €
PADDLE	1 personne	6,67 €	1,33 €	8 €	12,50 €	2,50 €	15 €	20,83 €	4,17 €	25 €	112,50 €	22,50 €	135 €
PADDLE Géant	8 personnes				41,67 €	8,33 €	50 €	66,67 €	13,33 €	80 €			
VOILE		1 heure			2 heures			Carte 5 heures			Carte 10 heures		
	Planche	12,50 €	2,50 €	15 €	20,83 €	4,17 €	25 €	54,17 €	10,83 €	65 €	104,17 €	20,83 €	125 €
	Dériveur 1pers	16,67 €	3,33 €	20 €	29,17 €	5,83 €	35 €	66,67 €	13,33 €	80 €	125,00 €	25,00 €	150 €
	Cata Twixy	20,83 €	4,17 €	25 €	33,33 €	6,67 €	40 €	79,17 €	15,83 €	95 €	150,00 €	30,00 €	180 €
	Autres dériveurs												
	Cata HC16												
	Ludic / Caravelle												
VELO		1 heure			2 heures			1/2 journée			journée		
		5,00 €	1,00 €	6 €	8,33 €	1,67 €	10 €	10,00 €	2,00 €	12 €	12,50 €	2,50 €	15 €

LABEL "ACCUEIL VELO" : réduction de 1€ sur l'ensemble des tarifs de location (hors carte) + Offres promotionnelles / opérations commerciales

AUTRES

Emplacement Parc à bateaux	1 mois			1 année			Gardiennage - Hivernage bateaux particuliers ou abonnés		
	12,50 €	2,50 €	15 €	125,00 €	25,00 €	150 €			
Matériels de pêche	1/2 journée			journée			Caution		
	25,00 €	5,00 €	30 €	41,67 €	8,33 €	50 €	666,67 €	133,33 €	800 €
	16,67 €	3,33 €	20 €	29,17 €	5,83 €	35 €	166,67 €	33,33 €	200 €
	12,50 €	2,50 €	15 €	20,83 €	4,17 €	25 €	-00 €	-00 €	
									Barque équipée
									Float tube
									Ligne de pêche

VENTE PRODUITS CAFETERIA

	HT	TVA 5,5%	TTC	DESIGNATION PRODUITS
Boissons chaudes	1,42 €	0,08 €	1,50 €	Café
	1,90 €	0,10 €	2,00 €	Grand café - Thé
	1,90 €	0,10 €	2,00 €	Chocolat chaud
Autres boissons	1,42 €	0,08 €	1,50 €	Eau
	2,37 €	0,13 €	2,50 €	Sodas, bière(na), jus fruits...
	0,19 €	0,01 €	0,20 €	Supplément sirop et crème
Glaces	0,47 €	0,03 €	0,50 €	bâtonnet à l'eau
	0,95 €	0,05 €	1,00 €	glace fruits à l'eau
	1,42 €	0,08 €	1,50 €	glaçon aromatisé
	1,90 €	0,10 €	2,00 €	glaces enfant
	2,37 €	0,13 €	2,50 €	cones
	2,84 €	0,16 €	3,00 €	cones et batonnets
Confiseries	0,95 €	0,05 €	1,00 €	batonnets et pots glaces
	1,42 €	0,08 €	1,50 €	Barres chocolatées, autres
	0,47 €	0,03 €	0,50 €	Maxi confiseries
REPAS	1,04 €	0,06 €	1,10 €	Petits gâteaux individuels
	1,14 €	0,06 €	1,20 €	baguette moulée
	1,23 €	0,07 €	1,30 €	croissant - pain choco
	1,52 €	0,08 €	1,60 €	baguette tradition
				boule coupée
REPAS	9,48 €	0,52 €	10,00 €	Déjeuner ou dîner - prix 1
	11,37 €	0,63 €	12,00 €	Déjeuner ou dîner - prix 2
	14,22 €	0,78 €	15,00 €	Déjeuner ou dîner - prix 3
	5,69 €	0,31 €	6,00 €	Petit déjeuner ou goûter

DIVERS VENTE - LOCATION - PRESTATION				
	HT	TVA 20%	TTC	DESIGNATION PRODUITS
Licences Fédération Française Voile	56,67 €	11,33 €	68,00 €	Licence Club FFV Adulte
	45,42 €	9,08 €	54,50 €	Licence Club FFV Adulte avec abonnement loisir annuel
	26,67 €	5,33 €	32,00 €	Licence Club FFV Jeune
	15,42 €	3,08 €	18,50 €	Licence Club FFV Jeune avec abonnement loisir annuel
	15,83 €	3,17 €	19,00 €	Compétition : Licence temporaire 1 jour
	28,33 €	5,67 €	34,00 €	Compétition : Licence temporaire 4 jours
	11,25 €	2,25 €	13,50 €	Loisir Annuel : Passeport Voile
	4,17 €	0,83 €	5,00 €	Loisir 1 jour : Pass Voile
	10,00 €	2,00 €	12,00 €	Inscription régates
Location Locaux et mise à disposition des équipements du site	1,25 €	0,25 €	1,50 €	Mise à dispo locaux publics scolaires / élève
	41,67 €	8,33 €	50,00 €	Location salle pour réunion 1/2 journée
	83,33 €	16,67 €	100,00 €	Location salle pour réunion journée
	62,50 €	12,50 €	75,00 €	Location barnum : asso et groupes avec activité sur site
	166,67 €	33,33 €	200,00 €	Location barnum : autres
	166,67 €	33,33 €	200,00 €	Forfait utilisation du site + locaux et services (eau, électricité)
	41,67 €	8,33 €	50,00 €	Forfait utilisation du site + services (hors locaux)
	8,33 €	1,67 €	10,00 €	Mise à disposition emplacement marchand
12,50 €	2,50 €	15,00 €	Mise à disposition emplacement marchand avec électricité	
Test d'aisance aquatique	1,67 €	0,33 €	2,00 €	par personne (hors public scolaire)
Produits touristiques	3,33 €	0,67 €	4,00 €	Carte postale en bois du Domaine de Boulet
	1,67 €	0,33 €	2,00 €	Carte postale photos du Domaine de Boulet
	1,25 €	0,25 €	1,50 €	Carte postale autres
	5,00 €	1,00 €	6,00 €	Topoguide partenaires
	7,50 €	1,50 €	9,00 €	Topoguide public
	8,33 €	1,67 €	10,00 €	Sac multi-usages en toile avec logo
Services Camping	3,33 €	0,67 €	4,00 €	Jeton lave linge
	4,17 €	0,83 €	5,00 €	Jeton sèche linge
	1,67 €	0,33 €	2,00 €	Location case réfrigérée / jour
Cautions diverses camping	33,33 €	6,67 €	40,00 €	Prêt câble électrique européen
	8,33 €	1,67 €	10,00 €	Badge ou télécommande ouverture barrière
Location Téléviseur	2,50 €	0,50 €	3,00 €	Journée
	4,17 €	0,83 €	5,00 €	Week end
	16,67 €	3,33 €	20,00 €	Semaine
	29,17 €	5,83 €	35,00 €	Quinzaine
Remplacement matériels endommagé camping	1,67 €	0,33 €	2,00 €	Petite vaisselle
	4,17 €	0,83 €	5,00 €	Grande vaisselle
	16,67 €	3,33 €	20,00 €	Petit électroménager et cuisson

LOCATION EMPLACEMENTS					
	HT	TVA 10%	TTC	DESIGNATION PRODUITS	
ESPACE "GROUPE" Camp Marabout	4,09 €	0,41 €	4,50 €	La nuitée / personne	
	1,82 €	0,18 €	2,00 €	Véhicule	
	9,09 €	0,91 €	10,00 €	Électricité	
	4,55 €	0,45 €	5,00 €	Emplacement "garage mort" / jour	
CAMPING Emplacements Tente-Caravane-Camping car	3,64 €	0,36 €	4,00 €	Emplacement et Garage mort	
	1,82 €	0,18 €	2,00 €	Véhicule	
	4,55 €	0,45 €	5,00 €	Électricité	
	4,09 €	0,41 €	4,50 €	Adulte	
	3,18 €	0,32 €	3,50 €	Enfant - de 7 ans	
	1,36 €	0,14 €	1,50 €	Animal	
	12,73 €	1,27 €	14,00 €	Forfait 2 pers. Emplacement + Véhicule	
	16,36 €	1,64 €	18,00 €	Forfait 2 pers. Camping car	
CAMPING Emplacements "Résidents" Mobilhome - Caravane	1 636,36 €	163,64 €	1 800,00 €	Mobilhome / année (prorata temporis)	
	1 272,73 €	127,27 €	1 400,00 €	Caravane double essieu / année	
	1 090,91 €	109,09 €	1 200,00 €	Caravane simple essieu / année	

LOCATION PETITS HEBERGEMENTS INSOLITES

	HT	TVA 10%	TTC	DESIGNATION PRODUITS
PODS & CABANETAPE	36,36 €	3,64 €	40,00 €	POD (hutte en bois) - 2/3 personnes
	50,00 €	5,00 €	55,00 €	POD équipée kitchenette - 2 personnes
	27,27 €	2,73 €	30,00 €	CABANETAPE 2 personnes

AUTRES DIVERS

	HT	TVA 10%	TTC	DESIGNATION PRODUITS
Services et cautions	9,09 €	0,91 €	10,00 €	Location de draps lit 1 personne / séjour
	11,82 €	1,18 €	13,00 €	Location de draps lit 2 personne / séjour
	45,45 €	4,55 €	50,00 €	Caution ménage (chalets)
	90,91 €	9,09 €	100,00 €	Caution dégradation locatifs

LOCATION CHALETS													
	Basse Saison 01/04 au 26/05 - 01/10 au 31/10			Moyenne Saison 27/05 au 07/07 - 26/08 au 30/09			Haute saison du 08/07 au 25/08			Package pêche 01/04 au 26/05 - 01/10 au 31/10			DESIGNATION PRODUITS
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	
CHALET 2/4 personnes	272,73 €	27,27 €	300,00 €	381,82 €	38,18 €	420,00 €	490,91 €	49,09 €	540,00 €	545,45 €	54,55 €	600,00 €	Semaine (samedi à samedi)
	518,18 €	51,82 €	570,00 €	745,45 €	74,55 €	820,00 €	963,64 €	96,36 €	1 060,00 €				Quinzaine (samedi à samedi)
	181,82 €	18,18 €	200,00 €										Midweek (lundi à vendredi)
	45,45 €	4,55 €	50,00 €	63,64 €	6,36 €	70,00 €	81,82 €	8,18 €	90,00 €	90,91 €	9,09 €	100,00 €	Nuitées
	681,82 €	68,18 €	750,00 €										Mensuel
CHALET 4/6 personnes	327,27 €	32,73 €	360,00 €	436,36 €	43,64 €	480,00 €	545,45 €	54,55 €	600,00 €	600,00 €	60,00 €	660,00 €	Semaine (samedi à samedi)
	636,36 €	63,64 €	700,00 €	854,55 €	85,45 €	940,00 €	1 072,73 €	107,27 €	1 180,00 €				Quinzaine (samedi à samedi)
	218,18 €	21,82 €	240,00 €										Midweek (lundi à vendredi)
	54,55 €	5,45 €	60,00 €	72,73 €	7,27 €	80,00 €	90,91 €	9,09 €	100,00 €	100,00 €	10,00 €	110,00 €	Nuitées
	863,64 €	86,36 €	950,00 €										Mensuel

Taux de réduction applicable sur les locations chalets :
allocataires VACAF + offres opérations marketing = 10 % / allocataires CNAS, membre de CE ou de fédérations sportives = 15 % / offre promotionnelle basse saison mini 3 nuits = 20 %

LOCATION MOBILHOME													
MOBILHOME 4/6 personnes	63,64 €	6,36 €	70,00 €	81,82 €	8,18 €	90,00 €	95,45 €	9,55 €	105,00 €				Nuitées
	381,82 €	38,18 €	420,00 €	490,91 €	49,09 €	540,00 €	572,73 €	57,27 €	630,00 €				Semaine
	254,55 €	25,45 €	280,00 €										Midweek
	745,45 €	74,55 €	820,00 €	963,64 €	96,36 €	1 060,00 €	1 127,27 €	112,73 €	1 240,00 €				Quinzaine
	1 063,64 €	106,36 €	1 170,00 €										Mensuel

- **TOURISME**
 - **Taxe de séjours**

⇒ Tarifs déjà votés pour 2024 (DEL 2023_147)

- **Aire naturelle de camping**
Forfait de base (Emplacement, 2 personnes, véhicule) : 12€
Emplacement (toile de tente ou caravane) : 3,50€
Véhicules motorisés (voiture, motos, camping-car, etc.) : 2,50€
Enfant à partir de 15 ans/Adulte supplémentaire : 4€
Enfant de moins de 15 ans : 2,50€
Électricité : 5€

Ces tarifs, nets de TVA, sont augmentés de 0,22€ net par personne et par nuitée en lien avec la taxe de séjour (part communautaire + part départementale).

Bornes plaisanciers – canal d’Ille-et-Rance

Redevance pour consommation d’électricité et d’eau sur les haltes nautiques situées à Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille, Montreuil-sur-Ille, La Plousière – Guipel.

Montants de redevance en vigueur :

- 2€ par jour pour toute occupation inférieure à une semaine
- 10 € par jour de 1^{er} janvier à 30 avril
- 4 € par jour de 1^{er} mai à 30 septembre
- Fermeture des bornes à partir du 1^{er} octobre 2024

Foncier économique en zone d’activités

- Zones d’activités de la Bourdonnais :
Ensemble des lots (sauf le lot 1) : 62 HT/m² €
Lot 1 : 130 €HT/m²
- Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé-Neuville :
Ensemble des lots (sauf le lot 1) : 26 HT/m² €
Lot 1 : 35€HT/ m²
- Zone d’activités de La Métairie à Montreuil-le-Gast : 27,50€HT/ m²
- Zone d’activités des Olivettes à Melesse: ~~25,08~~ 35€ HT/m², hors frais de bornage
- Zone d’activité de la Croix Couverte à Vieux-Vy-sur-Couesnon : ~~45~~ 20 €HT/m², hors frais de bornage
- Zone d’activité des 4 chemins : 30€HT/m²

Immobilier

- Bureaux 1 à 6 Emergence à Andouillé-Neuville : ~~6,50 € HT-HC/m²/mois~~ 7,15 € HT-HC/m²/mois
- Atelier n°1 Emergence à Andouillé-Neuville : ~~518 € HT-HC/mois~~ 554,36 € HT-HC/mois.
- Atelier n°2 Emergence à Andouillé-Neuville : ~~357€ HT-HC/mois~~ 381,99 € HT-HC/mois.
- Atelier n°3 Emergence à Andouillé-Neuville : ~~357 € HT-HC/mois~~ 381,99 € HT-HC/mois.
- Atelier-relais n°2 des Landelles à Melesse: ~~728,59 HT-HC/mois~~
- Atelier-relais n°3 des Landelles à Melesse: ~~728,59 HT-HC/mois~~
- Atelier-relais le stand à Montreuil-sur-Ille: ~~1-228,50 € HT-HC/mois~~ 1 314,49 € HT-HC/m²/mois.

Derniers commerces

A chaque nouveau bail ou renouvellement de bail, pour chaque commerce, le montant de loyer fera l’objet d’une décision du conseil communautaire.

Tarifs locatifs pour les nouvelles prises à bail ou renouvellement de bail.

- Bar associatifs : 1,40€/m²HT/HC/mois pour les bars associatifs
- Commerce : 2€/m² HT/HC/mois

Le loyer global est calculé selon une pondération en fonction de l’utilisation et des caractéristiques physiques des différentes parties du local pour l’activité exercée :

- Pondération à 1 pour les surfaces principales du local : ce sont les surfaces essentielles à l’exercice de l’activité (ex : espaces de vente) ;
- Pondération à 0,5 pour les surfaces secondaires couvertes : ce sont les surfaces couvertes correspondant à des éléments utilisés pour l’activité mais dont le potentiel commercial est plus faible (ex : réserve, locaux techniques) ;
- Pondération à 0,2 pour les surfaces secondaires non couvertes : ce sont les surfaces non couvertes correspondant à des éléments utilisés pour l’activité mais dont le potentiel commercial est plus faible (ex: aires et lieux de stockage à l’air libre).

Loyers Pépinière ESS

- bureau isolé : 3,40€HT-HC/m² par mois
- espace de travail ouvert – 3,00€HT-HC/m² par mois

Local rue des Landelles

- 3,04€/m² HT/HC/mois

POLE EAU AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

- **Filière Bois**

Suppression de la distinction entre les typologies de producteurs et acheteurs (exploitants agricoles, propriétaires fonciers, professionnels du bois et ETA):

- Bois - rachat et vente de bois pour plaquettes aux exploitants agricoles et propriétaires fonciers :

	Diamètre du bois (branches ou troncs)	Prix d'achat	Prix de vente	Valorisation possible
Catégorie 1	Inférieur à 10cm	6,5€/net/tonne humide	80€/net/tonne	Paillage
Catégorie 2	Entre 10 en 20 cm	26€/tonne humide	105€/net/tonne	Énergie

- **Bois - rachat bois bûche**

°	Essences	Diamètre du bois (branches ou troncs)	Prix d'achat
Cat-1	Charme, chêne, frêne, hêtre, érable, orme, bouleau,	Supérieur à 15 cm	25€ net stère de bois
Cat-2	Châtaignier, houx, robinier faux-acacia, merisier et fruitiers divers	Supérieur à 15 cm	20€ net stère de bois
Cat-3	Peuplier, bouleau, platane, saule, aulne, noisetier, tilleul, noyer	Supérieur à 15 cm	16€ net stère de bois

- **Bois – vente**

°	Prix de vente
Bois bûche 50 cm	75€ net le stère
Bois bûche 30 cm	80€ net le stère
Bois bûche déclassé/déstocké (50cm)	65€ net le stère
Paillage	80€ net la tonne

- **Service Public d'Assainissement non collectif**

Proposition de maintien des tarifs 2023 pour l'année 2024:

Libellé de la prestation	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Installation inf. ou égale à 20 EH*		
1.1. Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	50 €	50 €
1.2. Contrôle de bonne exécution	100 €	100 €
1.3. Contrôle de bon fonctionnement – sur demande de l'utilisateur ou dans les cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	150 €	150 €
1.4. Annualisation – Cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2023	35€/an	35€/an
1.5. Contrôle de bon fonctionnement périodique (Cas où l'annualisation prévue au 1.4, non encore mise en œuvre)	150 €	150 €
Installation supérieure à 20 EH*		
2.1. Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	150 €	150 €
2.2. Contrôle de bonne exécution	300 €	300 €
2.3. Contrôle de bon fonctionnement – sur demande de l'utilisateur ou dans les cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	450 €	450 €
2.4. Annualisation – Cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2023	105 €/an	105 €/an
2.5. Contrôle de bon fonctionnement périodique (Cas où l'annualisation prévue au 2.4, non encore mise en œuvre)	450 €	450 €
Toutes les installations		
3.1. Déplacement sans intervention cas prévus au règlement de service	50 €	50 €
3.2. Contre-visite cas prévus au règlement de service	80 €	80 €

*EH = Équivalent Habitant

EH = Équivalent Habitant

A noter : en application de ces tarifs, les pénalités pour obstacle mis à l'accomplissement de la mission (cas prévus aux articles 8.12 et 22 du règlement de service) et le non-respect des délais de réalisation des travaux (cas prévus à l'article 21 du règlement de service) s'élèvent ainsi à 300€ net au titre de l'année 2024.

La pénalité pour réalisation d'un assainissement sans autorisation du SPANC (cas prévu à l'article 22 du règlement de service) s'élèvera à 100€/300€ ($\leq 20\text{EH}/>20\text{EH}$) si le pétitionnaire s'est déjà acquitté de la redevance liée à la conception de son assainissement et à 150€/450€ ($\leq 20\text{EH}/>20\text{EH}$) si le pétitionnaire ne s'est acquitté d'aucune redevance liée à son nouvel assainissement.

POLE PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES

Hébergement d'urgence :

10% des revenus + charges (70€ du 15/10 au 14/04 et 45€ du 15/04 au 14/10)

Aire d'accueil des gens du voyage :

- emplacement (par jour) : 2€, réduit à 1€ pour les bénéficiaires du RSA/minimum vieillesse ou personne isolée
- électricité : 0.14€ le kwh en 2023
- eau : 2,56€ le m³ en 2023

Petite Enfance

Tarifs EAJE

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en multi-accueil ou micro-crèche Année 2024
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 enfants	0,0310 %

5 enfants	0,0310 %
6 enfants	0,0310 %
7 enfants	0,0310 %
A partir de 8 enfants	0,0206 %

⇒ Prix horaire = revenu mensuel * taux d'effort/nombre d'enfant

plancher ressources 2024 = 755,77€ / mois

plafond ressources 2024 = 6 000€ / mois

Il convient de prendre en compte les revenus perçus pour l'année N-2 pour l'application de ces tarifs.

Pour les familles dont les ressources sont inconnues de la CAF ou les familles non allocataires, le gestionnaire prendra en considération les revenus déclarés par les familles et figurant sur l'avis d'imposition 2022 (N-2) avant abattement des 10 et 20 %.

Multiaccueils de St-Aubin d'Aubigné et de Montreuil-sur-Ille

Redevance annuelle de 43 377,57€ en 2022

Le calcul de révision est :

Montant loyer initial (36 000€) x $\frac{\text{Indice du 4ème trimestre année en cours}}{\text{Indice du 4ème trimestre année de référence}}$

en fonction de l'évolution de l'indice de la construction INSEE.

Épicerie solidaire

Prix des denrées :

Entre 10 et 30 % de la valeur marchande des produits proposés à l'épicerie.

10 % pour les produits alimentaires issus du Fonds Européen d'Aide Alimentaire et du Programme National d'Aide Alimentaire.

Cette valeur marchande est estimée par produit, sur la base de relevés de prix effectués sur des enseignes commerciales représentatives.

Le montant total des achats hebdomadaires est fixé lors de l'acceptation de la demande. Ce montant est évalué au regard du reste à vivre de la personne.

Chantier d'Insertion

Tarif de ~~11€~~ 12€ par heure d'intervention par agent en insertion

Tarif de ~~15€~~ 16€ par heure d'intervention par encadrant

Monsieur le Président propose de valider ces modifications de tarifs à compter du 1^{er} février 2024.

Vu la délibération 2023_008 validant les tarifs 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les modifications de tarifs telles que définies ci-dessus,

VALIDE les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} février 2024 joints en annexe.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS souhaite apporter une information supplémentaire : le CDG a demandé de donner l'information de la mise à disposition d'une agente au CDG 35.

A suivre, **Monsieur le Président** indique les informations sur les comptes-rendus des décisions qu'il a pu être amené à prendre en vertu des délégations reçues du conseil communautaire, les bénéficiaires des primes « habitat », et en rappel, les délibérations du bureau délibératif du 1^{er} décembre 2023.

L'ordre du jour du conseil communautaire est à sa fin.

Les vœux aux agents de la collectivité ont lieu le jeudi 18 janvier à 18h30. La commune de Montreuil-le-Gast a bien voulu mettre à disposition de la communauté de communes et de ses agents la salle polyvalente de Montreuil. Les membres du bureau sont invités.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 13 février. Puis le 12 mars.

La réunion de travail sur le budget se tiendra le mardi 19 mars : c'est un temps de travail qui est réalisé tous les ans sur une première version synthétisée du projet de budget, à partir de 17h. Cela sera précisé.

Quant au vote du budget, il aura lieu en conseil communautaire de début avril : le 09 avril.

La réunion de travail rassemble l'ensemble des élus du conseil communautaire : tous sont invités à y participer. Mais il s'agit d'une réunion de travail non publique.

Toutes les communes ont reçu les éléments pour lancer la consultation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour une période de consultation du 15 au 02 février, avec une réunion publique qui sera organisée pour l'ensemble du territoire à St Aubin d'Aubigné dans la salle du conseil municipal le 23 janvier à 19 heures.

Le conseil communautaire est clos et Monsieur le Président remercie tous les conseillers communautaires. Il lève la séance et invite à être prudent pour donner suite à l'alerte pour la nuit avec de fortes pluies et des risques d'inondations importants.

Madame Ginette EON-MARCHIX intervient pour avertir que le passage à niveau va bientôt fermer : pour les personnes qui repartent vers Melesse, Langouët, ... ils doivent pouvoir passer par St Médard sur Ille pour retourner vers Melesse et la Mézière. Si certains remontent vers le nord, la route entre Aubigné et Feins est fermée : cela fait un grand détour. Elle invite à partager le verre de l'amitié.

Heure de fin du conseil communautaire : 20h55

Le secrétaire de séance
Madame EON-MARCHIX Ginette

Le Président
Monsieur Claude JAOUEN, Président